

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 21 août 2024, à 18h30, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour ;

2024-08-097 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Sur une proposition de : monsieur Bruno Delorme
appuyée par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

3. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, Volet redressement – Sécurisation pour la réfection de la rue du Pont en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) préparer en partenariat avec la MRC la Haute-Yamaska ;

2024-08-098 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DU PONT EN RÉFÉRENCE AU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) PRÉPARER EN PARTENARIAT AVEC LA MRC LA HAUTE-YAMASKA ;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière; PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE Ministère des Transports et de la Mobilité durable PAVL – Direction des aides aux municipalités

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillé du coût des travaux

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Robert Désilets, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier :

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de : madame Normande Hébert
appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du Village de Warden, autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, monsieur Robert Désilets et le maire, monsieur Philip Tétrault sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable

ADOPTÉE

3.2 Octroi de mandat en ingénierie pour la préparation de plan et devis et demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement – sécurisation pour la réfection de la rue du pont en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (piirl) préparer en partenariat avec la MRC la Haute-Yamaska ;

2024-08-099

OCTROI DE MANDAT EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLAN ET DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DU PONT EN RÉFÉRENCE AU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIIRL) PRÉPARER EN PARTENARIAT AVEC LA MRC LA HAUTE-YAMASKA ;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden, désire faire une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement – sécurisation pour la réfection de la rue du pont, en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIIRL) préparez en partenariat avec la MRC la Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden doit déposer sa demande avant le 20 septembre 2024, et doit faire appel à une firme d'ingénieur afin de préparer la demande d'aide financière incluant plans et devis préliminaires et autres;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden, a demandé une offre de service à la firme EXP concernant le programme d'aide financière mentionné ci-dessus;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
appuyée par : madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du Village de Warden, octroie le mandat d'ingénierie à la firme EXP, selon l'offre de service reçu et mandate le directeur général, monsieur Robert Désilets et le maire monsieur Philip Tétrault à signer tout document pertinent à ce mandat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18h40.

Adoptée ce 4 septembre 2024

Robert Désilets
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
maire